

Interview du président de l'Assemblée nationale

Faustin Boukoubi : « Tout comme leurs collègues de la Majorité, les députés de l'Opposition font preuve de patriotisme »

Propos recueillis par ONDOUBA'NTSIBAH
Libreville/Gabon

C'est un Faustin Boukoubi plutôt défendu, l'air sémillant et avec l'humilité qui le caractérise, qui s'est prêté à nos questions. Cela dans le cadre d'une interview exclusive accordée à notre Rédaction, un peu plus de cent jours après son élection à la tête de l'Assemblée nationale. Sans faux-fuyant, il répond à toutes nos interrogations. Même les plus provocatrices. Les sujets abordés ici sont variés : son élection au perchoir, le fonctionnement de son institution, la cohabitation entre députés de la Majorité et ceux de l'Opposition, le retour définitif du chef de l'État au pays, les rumeurs faisant état d'une éventuelle révision constitutionnelle... Lecture.

L'union. Monsieur le président, la XIIIe législature a démarré il y a un peu plus de cent jours maintenant. En tant que nouveau responsable de la première Chambre du Parlement, dans quel état d'esprit avez-vous vécu cet épisode ?

Faustin Boukoubi : Permettez-moi de vous remercier d'avoir bien voulu me donner l'occasion de m'exprimer une fois de plus dans vos colonnes. Cela dit, comme à l'occasion de toute promotion inattendue, mon accession à la tête de l'Assemblée nationale a suscité en moi bien évidemment de l'émotion. Concomitamment, j'ai éprouvé un sentiment de gratitude d'abord envers mon parti politique, le PDG à la tête duquel se trouve le président Ali Bongo Ondimba et avant lui le président Omar Bongo Ondimba qui m'a mis le pied à l'étrier. La population de ma circonscription politique et tous les collègues élus nationaux qui m'ont accordé massivement leurs suffrages méritent également des hommages et ma profonde reconnaissance, sans oublier d'autres responsables, des amis et ma famille qui m'ont toujours apporté leur soutien et leurs encouragements. Enfin, une pensée pour mes prédécesseurs qui ont contribué au rayonnement de cette Chambre.

Au-delà des sentiments, mon état d'esprit a été caractérisé par la conscience de la lourde responsabilité qui m'incombe désormais. Présider aux destinées de l'institution considérée, à juste titre, comme la représentation nationale confère d'autant plus de responsabilité que la XIIIe législature comporte davantage de sensibilités politiques que la précédente, avec cinq groupes parlementaires pour le moment, contre un seul à la XIIe et une vingtaine de députés de l'opposition et indépendants, contre seulement deux précédemment. Les effectifs de députés se sont également accrus, passant, comme vous le savez, de 120 à 143, même si une dizaine de sièges reste à pourvoir.

Enfin j'ai pleinement conscience de l'ampleur des attentes de la population auxquelles il importe de préciser le rôle des parlementaires, essentiellement législatif et non la réalisation des actions qui incombent au gouvernement.

Contrairement à la précédente législature, celle-ci se caractérise, entre autres, et vous l'avez souligné, par la présence de nombreux élus de l'Opposition. Comment appréciez-vous cet état de choses ?

C'est caractéristique de la vitalité de notre démocratie. Depuis 1990, le Gabon est entré dans l'ère de la démocratie multipartite. La représentation de l'opposition



Photo : DR

Faustin Boukoubi : "Après une vacance de huit mois, l'Assemblée nationale est une institution qui désormais fonctionne convenablement."

varie en fonction du contexte du moment, du poids et des stratégies des forces en présence. La huitième législature (1990-1996) présentait quasiment la parité entre la Majorité et l'Opposition. Le génie politique des dirigeants et leaders politiques, mais aussi et surtout la maturité du peuple gabonais, ainsi que son attachement à la paix ont toujours prévalu. Cela a concouru à la préservation de la cohésion nationale. Notre devoir consiste à entretenir l'esprit de consensus, en mettant en exergue les valeurs de sagesse, de patriotisme, d'unité nationale, de paix. J'apprécie beaucoup que nous partagions tous la nécessité de cultiver notamment celles de respect, d'abnégation, de persévérance dans l'effort, en vue de la prospérité de notre cher Gabon. Tout comme leurs collègues de la Majorité, les députés de l'Opposition font preuve de patriotisme et se comportent au sein de l'Assemblée comme des élus de la Nation entière. Tout en relevant les aspérités éventuelles de l'action mise en œuvre par le gouvernement, les députés, quel qu'en soit le bord politique, légifèrent en défendant les intérêts généraux de la population. Evidemment chacun agit selon sa sensibilité, mais en faisant valoir objectivement ses connaissances, son expérience et son intime conviction. Cette diversité engendre des débats passionnés, mais toujours constructifs. In fine, les dispositions retenues résultent de consensus responsables. Nous pouvons être fiers du niveau très élevé de la Représentation nationale, qui se reflète dans la qualité des débats.

L'un des premiers actes de cette législature aura été la modification du règlement de l'Assemblée nationale. Qu'est-ce qui a pu motiver cette révision et quelles sont les principales innovations apportées ?

En effet, aussitôt après l'ouverture de cette première session de la Législature et de l'année, nous avons procédé à la révision de notre règlement. Il s'agissait avant tout d'améliorer le fonctionnement de l'institution et d'accroître sa contribution à la production des cadres normatifs régissant notre République. Nous avons ainsi pris en

compte les nouvelles dispositions constitutionnelles issues des récentes révisions de la Loi fondamentale, notamment l'évaluation des politiques publiques. Nous avons en outre conféré aux commissions de nouvelles missions de recensement des lois existantes dans leurs domaines d'activité, en vue de leur numérisation, et actualisation. Elles devraient désormais concevoir davantage de propositions de lois qui tiennent compte des évolutions tant au niveau national qu'international. De ce fait, les députés ne devraient plus souffrir d'oisiveté momentanée.

D'aucuns estiment qu'en augmentant le nombre des Commissions permanentes de l'Assemblée nationale, les députés ont refusé de s'inscrire dans la dynamique de la réduction des charges de l'Etat, consécutivement avec les difficultés que rencontre le pays actuellement, étant donné que ces nouvelles Commissions impliquent de nouvelles dépenses. Qu'en pensez-vous ?

Les députés sont très soucieux de la prospérité de notre pays et par conséquent, de la réduction des charges de l'Etat. Imaginez-vous que concomitamment, l'Assemblée nationale a enregistré une hausse du nombre de députés (de 120 à 143) et contrairement une réduction du budget de l'institution. Tous ceux qui suivent l'activité de l'Assemblée nationale savent que la douzième législature disposait de sept Commissions générales permanentes et que nous n'en avons ajouté qu'une seule. Tout en préservant la densité moyenne d'une commission (17/18 députés en moyenne par commission), nous avons cru nécessaire de prendre en compte de nouvelles activités à valeurs sociale et économique : les nouvelles technologies de la communication. Par-dessus tout, il convient de rassurer vos lecteurs que les dépenses engendrées par le fonctionnement d'une commission parlementaire sont dérisoires, par rapport aux charges de l'Etat et que ce serait faire des économies de bouts de chandelles que de vouloir se passer d'une commission aussi importante que celles traitant des nouvelles technologies de la communication.

Lors de l'élection des membres des bureaux des dites commissions, il y a eu un couac. Les députés du Groupe « Les Démocrates » ont quitté la salle, estimant que le Parti démocratique gabonais (PDG), en s'emparant de 32 postes sur les 36 à pourvoir, n'a pas joué franc jeu ; pire, il a violé les textes qui régissent l'Assemblée. Votre commentaire ?

Vous savez, les disputes entre des groupes parlementaires de sensibilités opposées font partie du rituel classique dans les Chambres du Parlement et au-delà, dans le microcosme politique. Ce que je retiens, c'est que toutes les commissions comportent des membres des différents groupes parlementaires, qui œuvrent en toute responsabilité. S'agissant du viol des textes, chacun fait sa lecture des textes en fonction de ses intérêts. Toutefois, l'ambiance de travail est très cordiale et on peut s'en féliciter.

Monsieur le président, cette façon, plutôt arrogante, pour le parti au pouvoir d'affirmer sa domination ne vous gêne-t-elle pas parfois ? Ne craignez-vous pas qu'à la longue, le fait majoritaire qui avantage le PDG aujourd'hui, ne ternisse l'image de cette législature ?

Il est évident que le PDG dispose d'une majorité dominante, que lui ont octroyée les électeurs. Il en use largement, mais je ne parlerai pas d'arrogance, car jusqu'à présent, les propos tenus restent mesurés et courtois. Nous y veillons absolument. L'image de l'institution est tributaire de la qualité des textes qu'elle est appelé à adopter ou à concevoir sous forme de proposition de loi. Mais aussi du comportement des députés qui doit être exemplaire, car nous devons être des modèles. En outre, la sensibilisation et la communication qu'il nous importe de développer doivent contribuer à présenter le vrai visage de l'Assemblée, afin que chacun la juge en toute connaissance de cause, et non sur la base des idées préconçues, souvent déformées par des acteurs de mauvaise foi.